



**DESTINATAIRES : Tous les médecins et toutes les personnes oeuvrant  
au CISSS de Chaudière-Appalaches**

**DATE : Le 6 août 2020**

**OBJET : Procédure pour l'utilisation du salon d'accueil des familles  
dans les cas de décès COVID à l'hôpital**

Considérant les restrictions en vigueur dans l'actuelle pandémie et en tenant compte des enjeux qui lui sont associés, il est légitimement souhaité par les familles de pouvoir voir leur proche décédé. En conséquence, le CISSS de Chaudière-Appalaches souhaite offrir la possibilité aux familles de voir leur proche une dernière fois.

L'humanisme est une valeur importante pour le CISSS de Chaudière-Appalaches et c'est en conformité avec cette valeur que nous avons organisé un salon d'accueil des familles dans les quatre hôpitaux de la région, tous disponibles dès maintenant.

Les consignes suivantes expliquent la marche à suivre en cas de décès COVID (confirmé, suspecté ou sous investigation), et une section *Foire aux questions* est disponible en annexe.

**Voici la procédure :**

1. Respecter les consignes des documents : *TRAJ\_Deces Hopital\_COVID-19\_2020-06-07* et les *Méthodes de soins informatisées (MSI)* du Centre d'expertise en santé de Sherbrooke *Soins post-mortem*;
2. Avant de sortir de la chambre, retirer les gants et la blouse selon la procédure recommandée;
3. Procéder à l'hygiène des mains et mettre des nouveaux gants et une blouse pour transporter le corps recouvert d'un drap vers la salle d'exposition ou la morgue, selon la procédure usuelle;
4. Une fois dans le salon d'accueil des familles, ouvrir le double linceul afin de dégager le visage et retirer la mentonnière. Ensuite, retirer l'équipement de protection individuel (ÉPI).

Parallèlement aux soins post-mortem, un professionnel de la santé appelle la famille pour demander s'ils désirent venir voir la personne décédée.

- **Non** : le corps est envoyé directement dans la morgue extérieure (intérieure pour l'Hôpital de Saint-Georges).
- **Oui** : la personne de l'unité de soins ou service donne les consignes suivantes :
  - Les visiteurs doivent se présenter dans l'heure suivant l'appel;

- Il sera possible de se recueillir devant la personne décédée, derrière une vitre, et ce, pour une durée maximum de **30 minutes**;
- Les visiteurs ne pourront pas toucher le corps de la personne décédée;
- Les visiteurs peuvent se recueillir par groupe de **deux à la fois** en respectant la distanciation physique de deux (2) mètres;
- Les autres visiteurs doivent attendre dans leur voiture;
- Les visiteurs gèrent eux-mêmes le temps donné à chaque personne, tout en respectant le temps maximal de 30 minutes;
- Si possible, chaque visiteur apporte son masque de procédure ou couvre-visage. S'il n'en a pas, un masque de procédure lui sera remis par l'agent de sécurité;

Un membre du personnel appelle les agents de sécurité pour informer du décès et des visiteurs qui se présenteront :

- Un agent de sécurité doit surveiller la salle d'exposition temporaire en tout temps, lorsqu'il y a un corps à l'intérieur;
- À l'arrivée de chacun des visiteurs, l'agent de sécurité doit appliquer le questionnaire habituel;
  - Visiteurs asymptomatiques : hygiène des mains, la personne peut conserver son couvre-visage, si elle en a un;
  - Visiteurs suspectés ou confirmés de la COVID-19 : hygiène des mains et l'agent de sécurité donne un masque de procédure (si la personne a un couvre-visage, elle doit le retirer pour mettre le masque de procédure).
- Lorsque la période de visite est terminée :
  1. L'agent de sécurité rappelle l'unité de soins pour qu'un membre du personnel vienne chercher le corps;
  2. Laisser partir les membres de la famille;
  3. Remettre le double linceul sur le visage de l'usager;
  4. Désinfecter le double linceul avant de le sortir de la pièce et le recouvrir d'un drap; retirer la blouse et les gants, procéder à l'hygiène des mains et revêtir une blouse et des gants propres;
  5. Avec l'aide de l'agent de sécurité, aller porter le corps dans la morgue extérieure (ou intérieure pour l'Hôpital de Saint-Georges).
- L'agent de sécurité appelle le service d'admission pour que ces derniers appellent l'entreprise de service funéraire pour venir récupérer le corps.

**Ces consignes pourraient être amenées à changer en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.**



**Annick Bouchard**  
Directrice clinico-administrative Optilab et Directrice adjointe  
Direction des services multidisciplinaires,  
volet services diagnostiques et télésanté



**Anne-Sophie Michel**  
Coordonnatrice de projet  
Direction générale

p. j. Foire aux questions

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger

## FOIRE AUX QUESTIONS

### **Pourquoi installer un salon d'accueil des familles?**

Afin de réduire le nombre de personnes circulant dans l'hôpital, le salon d'accueil des familles est situé près d'une porte extérieure. Enfin, les entreprises de service funéraire n'offrent pas le service d'exposition et la crémation est obligatoire pour toute personne décédée de la COVID-19. Donc, si nous n'offrons pas d'endroit pour exposer le corps, certaines familles ne seraient pas en mesure de voir leur être cher une dernière fois.

### **Pourquoi le corps est derrière une vitre?**

Pour diminuer au maximum les risques de contamination et parce que les personnes ne peuvent pas toucher le corps de la personne décédée de la COVID-19. Cependant, si l'utilisateur n'est pas COVID, le corps pourra être avec la famille et il sera permis d'y toucher.

### **Pourquoi les gens doivent venir dans l'heure suivant la constatation du décès?**

Pour s'assurer d'offrir l'exposition avant que la rigidité cadavérique ne s'installe.

### **Pourquoi une visite de 30 minutes seulement?**

Pour des raisons de logistique, de condition du corps et de coordination avec tous les services, il a été statué qu'une période de 30 minutes était appropriée.